



Le point sur ... le souchet comestible

Description

Espèce : *Cyperus esculentus*

- Cypéracée vivace printanière et estivale.
- 30 à 70 cm de hauteur .
- Tige triangulaire, sans nœuds.
- Feuilles vert clair à jaune verdâtre, 5 à 10 mm de large, plus courtes que la tige, arrangées en groupe de 3.
- Inflorescence formée de 4 à 10 rayons terminés par des épis roux dorés.
- Longs rhizomes avec des tubercules de 1 à 15 mm.
- Ne pas confondre avec les graminées (millets, etc.)



Description



Rhizomes



Rhizomes et tubercules



Tubercules



Feuilles arrangées en groupe de 3 et fleur
(Photos Agroscope)

Situation en Suisse:

- L'espèce est présente : AG, BE, FR, NE, SG, TG, TI, VD (Chablais, Plaine de l'Orbe), VS, ZH.
- On la trouve en abondance sur terre noire et sol d'alluvions.



Souchet après moisson (photo SPP Berne)

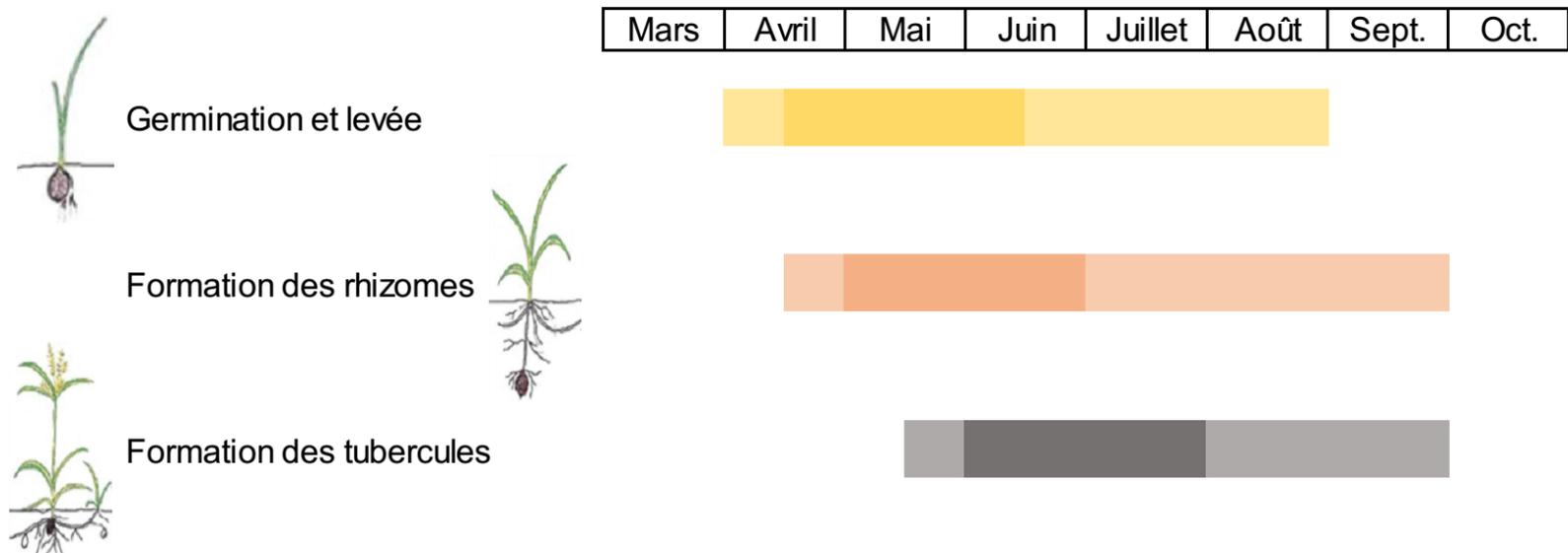


Souchet dans des pommes de terre (photo Agroscope)

Cycle du souchet

Germe entre avril et l'automne à partir de tubercules ronds de 0.5 à 15 mm de diamètre, plus rarement à partir de graines.

Fleurit à partir de juin (fleurit plus tôt dans des cultures sous voile ou plastique). Formation de tubercules au bout des rhizomes à partir de mai/juin (plus tôt encore sous plastique/voile) jusqu'à la fin de la végétation en automne. Après la fin du développement des tubercules, respectivement au premier gel, les parties aériennes des plantes se dessèchent.





Nuisibilité du souchet comestible

Agriculture

Forte concurrence des cultures, surtout cultures de printemps et cultures maraîchères. Une fois que la plante est installée, elle est très difficile à contrôler .

Environnement Néophyte envahissante (espèce de la liste noire).

Lutte contre le souchet comestible

La priorité absolue est d'empêcher l'introduction des tubercules sur des parcelles non infestées car l'éradication d'un foyer de souchet comestible (*C. esculentus*) s'avère très difficile.

L'assainissement d'une parcelle contaminée peut nécessiter un renoncement à certaines cultures et une lutte combinée (lutte mécanique, chimique et effet de concurrence).



Mesures préventives :

- **éviter la contamination de parcelles saines par les tubercules de souchet**
- Repérer les parcelles infestées et les travailler/récolter en dernier.
- Informer les entrepreneurs de travaux pour tiers afin qu'ils organisent leur programme de travail en conséquence.
- Nettoyer méticuleusement les machines agricoles sur la parcelle infestée (tubercules emportés avec la terre /déchets de récolte), particulièrement après un travail du sol et des récoltes (pommes de terre, betteraves, légumes-racine, etc.).
- Remettre la terre du lavage des machines de récolte sur une parcelle contaminée par le souchet.
- Utiliser du compost, de la terre et des plantons non contaminés et éviter le transport de terre d'une parcelle à l'autre ; méfiance avec la terre de remblai externe à l'exploitation.



Merci de votre
attention